



LIVRET D'ACCUEIL – PERMIS MOTO

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom de l'entreprise : AUTO-ÉCOLE MH

Adresse : 30 RUE DE MUSSELBURGH

94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Téléphone : 01 89 13 33 46

E-mail : autoecolemh@gmail.com

SIRET : 94948581700017

Numéro d'agrément préfectoral : E2309400080

Capital social : 9 000 €

Horaires d'ouverture

Accueil

Mardi au Vendredi : 10h à 13h et 15h à 19h

Samedi : 10h à 17h

Cours de conduite

Mardi Jeudi et Vendredi : 10h à 13h et 15h à 20h



PRÉREQUIS

Publics concernés

- Permis A2 (moto ≤ 35 kW) ;
- Passerelle A2 vers A (2 ans minimum).
- Permis AM :
 - Option cyclomoteur (≤ 50 cm³ / 45 km/h max), dès 14 ans ;
 - Option quadricycle léger (*voiture sans permis* / VSP), dès 14 ans.

Prérequis communs

- Pièce d'identité, justificatif de domicile, ASSR/ASR selon l'année de naissance, JDC (pour les moins de 25 ans) ; titre de séjour si concerné.
- Demande NEPH : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Garantir la sécurité du conducteur et des usagers
- Développer la maîtrise technique de la moto
- Responsabiliser les comportements
- Favoriser la cohabitation avec les autres usagers
- Promouvoir une conduite écoresponsable
- Faciliter l'insertion professionnelle et la mobilité

DURÉE

- Permis A2 : 20 h minimum (13 h plateau + 7 h circulation).
- Passerelle A2 vers A : 7 h (2 h théorie, 2 h plateau, 3h circulation).
- Permis AM : 8 h minimum, sur 2 jours au moins dont 4 h/jour maximum ; séquence finale de sensibilisation (≥ 1 h) avec présence d'au moins un représentant légal pour les mineurs.

DÉLAIS D'ACCÈS

- Démarrage dès signature du contrat + acompte
- Planification moyenne sous 15 jours selon disponibilités.

MODALITÉS

- Dossier : Pièce d'identité, justificatif de domicile, photo-signature numérique, JDC (< 25 ans), titre de séjour le cas échéant
- Demande NEPH (ANTS).
- Lieux : théorie en salle ou en ligne ; pratique piste agréée + circulation.

MÉTHODES MOBILISÉES

- Méthodes : pédagogie active, démonstrations, mises en situation, débriefings.



- Moyens : salle de code équipée, supports vidéo, liaison radio, gilets, motos conformes ; VSP conformes pour l'option AM quadricycle ; véhicule-suiveur pour la circulation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluations formatives

- évaluation de départ
- bilans intermédiaires
- examens blancs

Évaluations certificatives

- Permis A2 : ETM (si requis) + épreuves plateau et circulation.
- Passerelle A2 vers A : attestation de formation délivrée par l'auto-école
- Permis AM : attestation de formation délivrée par l'auto-école

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (PSH)

Les locaux sont équipés pour accueillir les personnes à mobilité réduite : rampe d'accès, sanitaires adaptés, espaces de circulation élargis. Si nécessaire, l'établissement oriente l'élève vers une auto-école spécialisée.

Informations disponibles sur :

- <https://www.interieur.gouv.fr/actualites/communiqués-de-presse/auto-ecoles-specialisees-dans-formation-pour-personnes-en>
- <https://autoecoles.securite-routiere.gouv.fr/#/>
- <https://www.ceremh.org/>

CONTACTS UTILES

- Responsable handicap : BOUDERBALA Sabra 0612183847 autoecolemh@gmail.com
- Responsable administratif : BOUDERBALA Sabra 0612183847 autoecolemh@gmail.com
- Responsable pédagogique : BOUDERBALA Sabra 0612183847 autoecolemh@gmail.com

ENJEUX DE LA FORMATION AU PERMIS MOTO

- réduire le risque d'accident corporel grave ou mortel ;
- apprendre à maintenir un équilibre dynamique dans des environnements instables (pluie, vent, trafic dense) ;
- développer les capacités de :
 - perception du danger,
 - anticipation des comportements des autres usagers,
 - gestion de l'urgence et du freinage.

LOCALISATION PISTE MOTO & CONDITIONS D'USAGE

- Adresse de la piste : Site des Marmousets – La Queue-en-Brie (94510), Val-de-Marne.
- Trajet aller depuis l'auto-école : 15 min / 7 km
- Trajet retour depuis la piste : 15 min / 7 km
- Accès / disponibilités : sur réservation, calendrier communiqué ; groupes ≤ 3 élèves.
- Accueil & sécurité : enseignant habilité ; EPI obligatoires (casque homologué, gants, blouson, bottes/pantalon renforcé) ; briefing sécurité ; zone d'attente / sanitaires.
- Conformité : piste homologuée ; véhicules contrôlés (pneus, freins, éclairage, radio) ; assurances et carnets d'entretien à jour.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION AU PERMIS MOTO

- Accueil et information préalable
- Positionnement et analyse du besoin
- Évaluation de départ
- Proposition pédagogique et contractuelle
- Démarrage de la formation théorique
- Formation pratique à la conduite
- Suivi pédagogique et bilans
- préparation à l'examen
- présentation à l'examen
- résultats des examens et suites
- Cas particuliers - adaptation du parcours

PROGRAMMES DE FORMATION

Permis A2

- Maîtriser le maniement de la moto à vitesse
- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- Pratiquer une conduite autonome sûre et économique

Passerelle A2 vers A

- Séq. 1 – Théorie (2 h) : accidentalité, facteurs de risque, EPI, inter-files, objectifs.
- Séq. 2 – Plateau (2 h) : regard/équilibre, slalom, freinage, transferts, redémarrages, passager.
- Séq. 3 – Circulation & clôture (3 h) : alternance conduite/écoute, analyse de situations, ≥ 30 min de conduite par élève, bilan individuel.

Permis AM (option cyclomoteur / option quadricycle léger – VSP)

- Séq. 1 – Hors circulation : EPI & rôles ; organes essentiels ; contrôles de sécurité ; prise en main & équilibres lents.
- Séq. 2 – Circulation : démarrages/arrêts, insertion, intersections, priorités, adaptation allure/position, communication ; temps de conduite effectif significatif par élève.

- Séq. 3 – Sensibilisation aux risques (≥ 1 h) : facteurs d'accident 2RM/VSP, visibilité, vitesse/freinage/adhérence, comportements ; parent présent si mineur ; bilan & engagements.

CONDITIONS DE PASSAGE DES ÉPREUVES

Permis A2 - Epreuve théorique

- être âgé d'au moins 17 ans pour se présenter ;
- obtenir 35 réponses justes sur 40 ;
- la réussite à l'ETM est valable 5 ans ;
- l'ETM doit être obtenu avant toute épreuve pratique.

Permis A2 - Epreuve pratique (hors circulation)

- être titulaire de l'ETM valide ;
- avoir acquis les compétences techniques requises ;
- être déclaré prêt par l'équipe pédagogique ;
- se présenter avec l'équipement réglementaire obligatoire (EPI).

Permis A2 - Epreuve pratique (en circulation)

- avoir validé l'épreuve plateau ;
- être apte pédagogiquement ;
- être administrativement conforme.

Passerelle A2 vers A

- être titulaire du permis A2 depuis au moins 2 ans ;
- être apte médicalement ;
- suivre l'intégralité de la formation en auto-école agréée.

Permis AM

- être âgé d'au moins 14 ans ;
- posséder l'ASSR1 / ASSR2 ou ASR ;
- être médicalement apte.

MODALITÉS DE PRÉSENTATION ET D'ACCOMPAGNEMENT À L'EXAMEN

L'auto-école s'engage à présenter le candidat à l'examen uniquement lorsqu'il maîtrise les compétences du REMC et à fournir un accompagnement logistique et pédagogique lors de la présentation aux épreuves (transport, briefing, préparation).